

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 86400910.5

51 Int. Cl.⁴: **A 63 B 61/02**

22 Date de dépôt: 24.04.86

30 Priorité: 24.04.85 FR 8506215

43 Date de publication de la demande:
29.10.86 Bulletin 86/44

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Hervieu, Jacques
Cidex MD1-Vaudrimesnil
F-50490 Saint Sauveur Lendelin(FR)

72 Inventeur: Hervieu, Jacques
Cidex MD1-Vaudrimesnil
F-50490 Saint Sauveur Lendelin(FR)

74 Mandataire: Lemoine, Robert et al,
Cabinet Malémont 42, Avenue du Président Wilson
F-75116 Paris(FR)

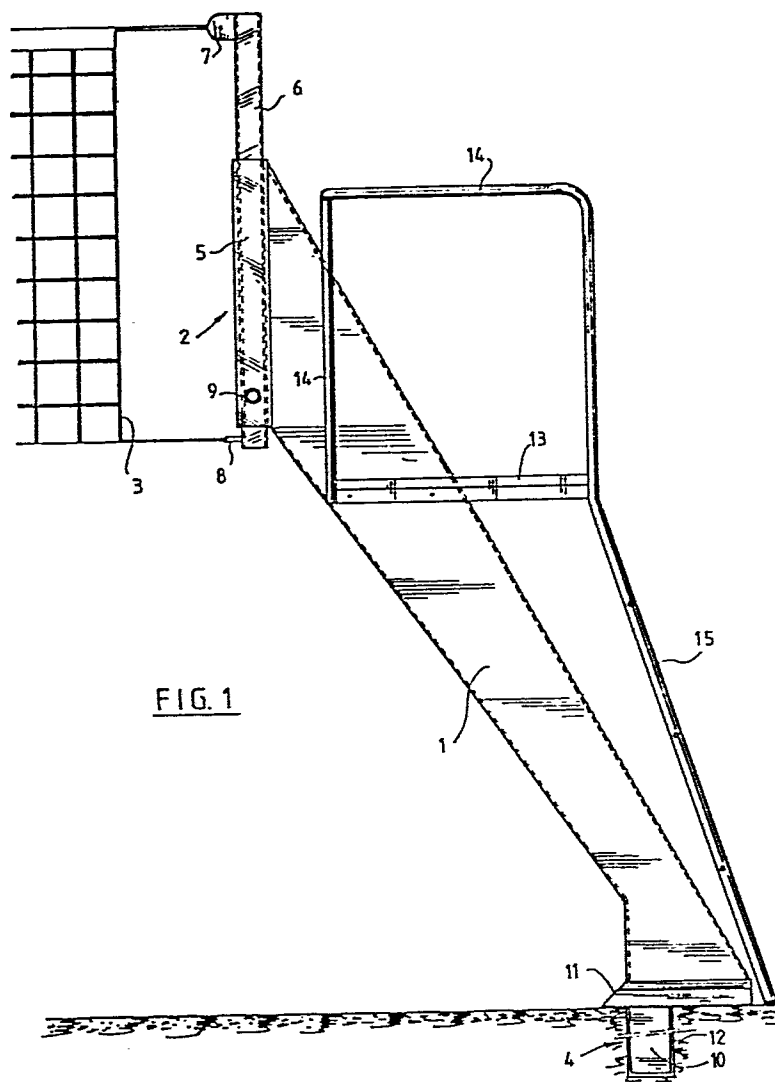
54 **Support de filet de volley-ball.**

57 Le support de filet de volley-ball conforme à l'invention comprend une potence (1) dont l'extrémité supérieure comporte des moyens de fixation (2) pour retenir l'une des extrémités du filet (3) et dont l'extrémité inférieure comporte des moyens d'ancrage au sol (4), cette potence s'étendant parallèlement au filet et ayant son extrémité inférieure déportée vers l'extérieur par rapport à son extrémité supérieure.

La potence (1) peut avantageusement supporter un podium d'arbitrage comportant une plate-forme horizontale (13) pourvue d'un garde-corps (14) et dont la partie située à l'opposé du filet (3) est reliée au sol par l'intermédiaire d'une échelle (15).

Assurer une meilleure protection des joueurs contre les risques d'accident.

EP 0 199 657 A1



Support de filet de volley-ball

La présente invention concerne un support de filet de volley-ball.

Les supports actuels de filet de volley-ball sont constitués par des poteaux verticaux qui, bien qu'ils soient implantés à l'extérieur du terrain de jeu, constituent un certain danger pour les joueurs. Il n'est pas rare en effet que ceux-ci les heurtent accidentellement et se blessent plus ou moins gravement contre eux.

La présente invention se propose d'éviter ce risque d'accident et, pour ce faire, elle a pour objet un support de filet de volley-ball qui se caractérise en ce qu'il comprend une potence dont l'extrémité supérieure comporte des moyens de fixation pour retenir l'une des extrémités du filet et dont l'extrémité inférieure comporte des moyens d'ancrage au sol, cette potence s'étendant parallèlement au filet et ayant son extrémité inférieure déportée vers l'extérieur par rapport à son extrémité supérieure.

Le support de filet conforme à la présente invention permet de dégager complètement la zone se trouvant à l'aplomb des moyens de fixation du filet. Les risques pour que les joueurs entrent en collision avec ce support sont par conséquent beaucoup plus faibles qu'avec les poteaux des supports classiques.

Avantageusement, les moyens de fixation comprennent un manchon vertical solidaire de l'extrémité supérieure de la potence et une colonne montée coulissante dans le manchon, cette colonne comportant des organes d'accrochage supérieur et inférieur pour retenir l'extrémité correspondante du filet.

Il suffit bien entendu de positionner convenablement la colonne par rapport au manchon pour régler le filet à la hauteur désirée.

Quant aux moyens d'ancrage, ils sont constitués par au moins un doigt vertical faisant saillie sous l'extrémité inférieure de la potence et qui est reçu avec un faible jeu dans un évidement ménagé dans le sol.

L'installation du support de filet peut ainsi être réalisée de façon extrêmement simple et rapide.

Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, la potence supporte un podium d'arbitrage comportant une plate-forme horizontale pourvue d'un garde-corps et dont la partie située à l'opposé du filet est reliée au sol par l'intermédiaire d'une échelle.

Contrairement aux podiums d'arbitrage actuels, ce podium ne comporte pas de pied sur sa face qui est tournée vers le filet et permet à son tour

d'améliorer la sécurité des joueurs contre les risques de collision.

De préférence, la plate-forme comporte sur sa partie située du côté du filet une encoche recevant la potence avec un faible jeu.

Ce podium peut ainsi être installé de façon sûre et rapide sur le support de filet. On conçoit par ailleurs aisément que son poids est nettement plus faible que celui des podiums actuels, ce qui permet non seulement de le manutentionner plus facilement mais également de le réaliser avec un prix de revient plus compétitif.

Un mode d'exécution de la présente invention sera décrit ci-après à titre d'exemple nullement limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- . la figure 1 est une vue de côté d'un support de filet conforme à l'invention ;

- . la figure 2 est une vue du support depuis sa face qui est à l'opposé du filet ; et

- . la figure 3 est une vue de dessus du support.

Le support de filet de volley-ball que l'on peut voir sur les dessins comprend une potence 1 dont l'extrémité supérieure comporte des moyens de fixation 2 pour retenir l'une des extrémités du filet 3 et dont l'extrémité inférieure comporte des moyens d'ancrage au sol 4.

La potence 1 est disposée parallèlement au filet 3 de manière à ce que son extrémité inférieure soit déportée vers l'extérieur par rapport à son extrémité supérieure. Dans l'exemple de réalisation représenté, elle est constituée par un caisson incliné réalisé en tôle, mais il va de soi que l'on ne sortirait pas du cadre de la présente invention si elle avait une configuration et une section différentes.

Les moyens de fixation 2 comprennent un manchon vertical 5 fixé à l'extrémité supérieure de la potence 1 et une colonne 6 montée coulissante dans le manchon 5. La colonne 6 fait saillie de chaque côté du manchon et comporte à chacune de ses extrémités des organes d'accrochage 7, 8 réalisés d'une manière connue en soi pour retenir l'extrémité correspondante du filet 3. Elle comporte en outre deux séries opposées de trous (non représentés) destinés à être alignés sélectivement avec deux trous opposés ménagés dans le manchon. Ainsi, en introduisant une goupille de verrouillage 9 dans les deux trous du manchon et dans deux trous judicieusement choisis de la colonne, on peut

donc facilement régler la hauteur du filet.

On précisera encore que le manchon et la colonne ont une section carrée mais qu'ils pourraient bien entendu avoir une section circulaire ou de toute autre forme.

Les moyens d'ancrage 4 sont constitués quant à eux par un doigt vertical 10 faisant saillie sous la face inférieure d'une embase 11 fixée sous la potence 1 parallèlement au filet, ce doigt étant reçu avec un faible jeu dans un évidement 12 délimité par un fourreau dont l'extrémité supérieure affleure la surface du sol.

Dans le cas d'un terrain de jeu utilisable aussi bien pour pratiquer le volley-ball que le tennis, le fourreau pourrait être celui habituellement utilisé pour la mise en place d'un poteau de tennis.

On remarquera ici que l'embase 11 pourrait être plus longue que celle représentée sur le dessin de manière à s'étendre davantage sous la potence 1 et à augmenter ainsi la stabilité du support de filet. Un second doigt vertical 10 pourrait par ailleurs être ajouté si cela s'avérait nécessaire.

Conformément à une autre caractéristique de l'invention, la potence 1 supporte un podium d'arbitrage comportant une plate-forme horizontale 13 pourvue d'un garde-corps 14. La partie de la plate-forme qui est située à l'opposé du filet 3 est reliée au sol par l'intermédiaire d'une échelle 15 tandis que sa partie qui est située du côté du filet comporte une encoche 16 recevant la potence avec un faible jeu et permettant la réalisation d'un assemblage parfaitement stable entre le support de filet et le podium.

En se référant en particulier à la figure 1, on pourra enfin aisément constater que grâce à la structure particulière du support de filet et du podium d'arbitrage conformes à l'invention, l'espace situé sous la potence 1 est entièrement dégagé de sorte que les joueurs risquent nettement moins de se blesser que si l'on utilisait un poteau vertical pour supporter le filet et un podium d'arbitrage ayant deux pieds sur sa face tournée vers le filet.

Revendications

1. Support de filet de volley-ball, caractérisé en ce qu'il comprend une potence (1) dont l'extrémité supérieure comporte des moyens de fixation (2) pour retenir l'une des extrémités du filet (3) et dont l'extrémité inférieure comporte des moyens d'ancrage au sol (4), cette potence s'étendant parallèlement au filet et ayant son extrémité inférieure déportée vers l'extérieur par rapport à son extrémité supérieure.

2. Support de filet selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fixation (2) comprennent un manchon vertical (5) solidaire de l'extrémité supérieure de la potence (1) et une colonne (6) montée coulissante dans le manchon, cette colonne comportant des organes d'accrochage supérieur (7) et inférieur (8) pour retenir l'extrémité correspondante du filet (3).

3. Support de filet selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les moyens d'ancrage (4) sont constitués par au moins un doigt vertical (10) faisant saillie sous l'extrémité inférieure de la potence (1) et qui est reçu avec un faible jeu dans un évidement (12) ménagé dans le sol.

4. Support de filet selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la potence (1) supporte un podium d'arbitrage comportant une plate-forme horizontale (13) pourvue d'un garde-corps (14) et dont la partie située à l'opposé du filet (3) est reliée au sol par l'intermédiaire d'une échelle (15).

5. Support de filet selon la revendication 4, caractérisée en ce que la plate-forme comporte sur sa partie située du côté du filet (3) une encoche (16) recevant la potence (1) avec un faible jeu.

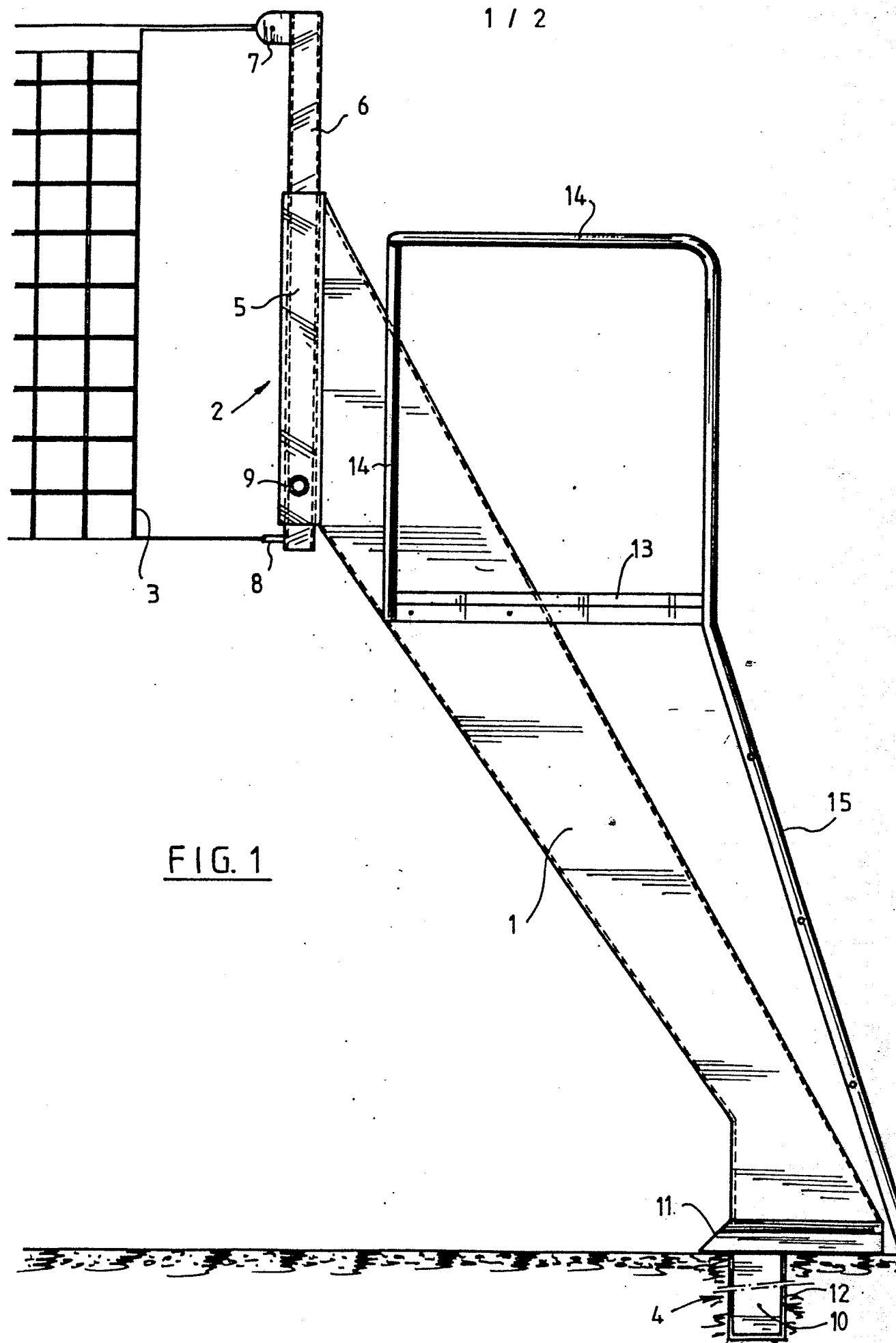


FIG. 2

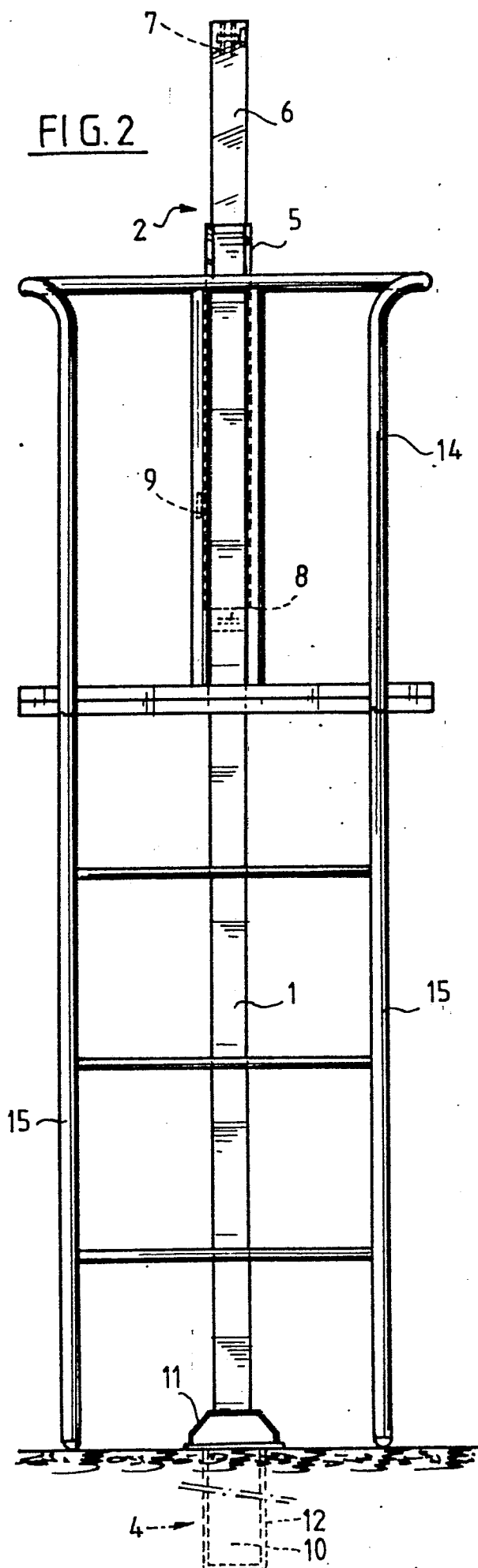
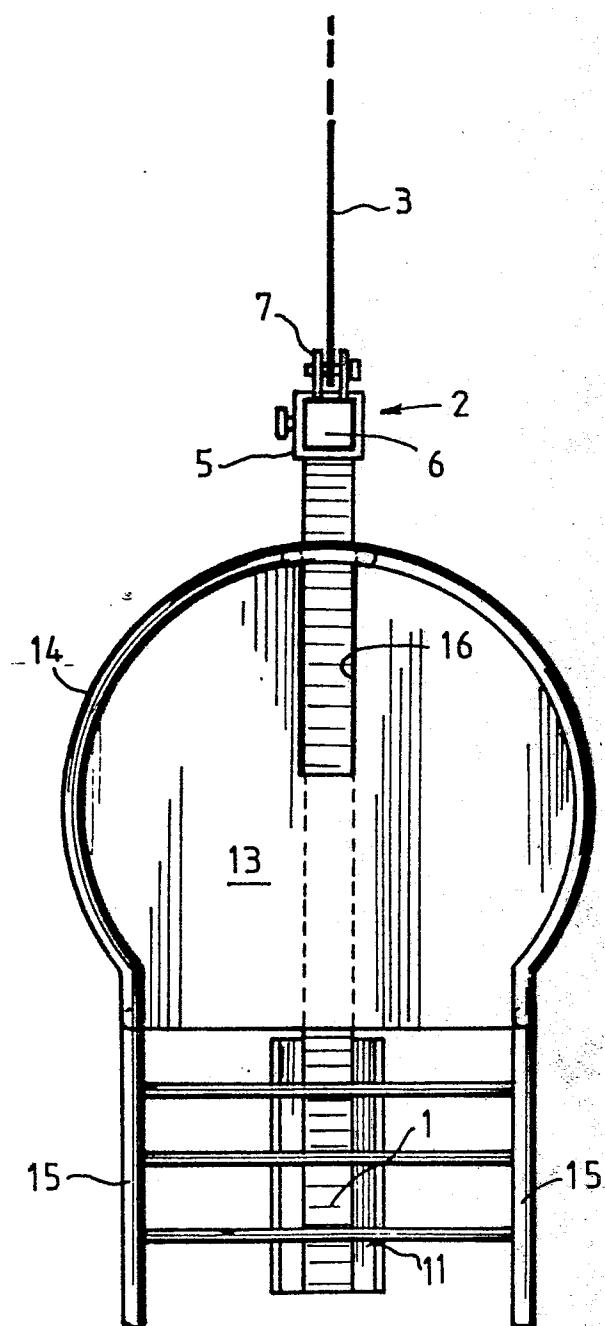


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0199657

Numéro de la demande

EP 86 40 0910

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	DE-A-2 917 354 (SCHÄPER) * Page 4, lignes 4-6; page 7, lignes 11-20; figure 1 *	1	A 63 B 61/02
A	US-A-4 433 839 (SIMONSETH) * Figure 7 *		
A	US-A-3 065 964 (BARNES) * Figure 1 *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 63 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29-07-1986	Examineur SCHOENLEBEN J.E.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			